



SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ÉTUDE, LA RÉALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-259502474-20240115-2024-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2024

ARRETE 2024-01

ARRETE PORTANT FERMETURE DU TERRAIN DE FOOTBALL EN HERBE ET DE LA PISTE D'ATHLETISME DU COMPLEXE SPORTIF SCHWEITZER

Le Président du Syndicat de communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L2122-21,

Considérant la nécessité d'effectuer des sondages géotechniques sur la piste d'athlétisme,

Considérant que ces sondages seront effectués sous forme de carottages sur la piste d'athlétisme le jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,

Considérant que ces carottages nécessitent la présence d'un véhicule sur la piste d'athlétisme,

Considérant qu'afin de préserver la sécurité des usagers et permettre les carottages susmentionnés, il est nécessaire de fermer la piste d'athlétisme et le terrain en herbe de football le jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 16h30.

ARRETE

Article 1 – Le terrain de football en herbe et la piste d'athlétisme du complexe sportif Schweitzer seront fermés le jeudi 18 janvier 2024 de 14h00 à 16h30,

Article 2 – Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par les lois et les règlements.

Article 3 – Le Président du SCERGIS sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sous-Montmorency

Le lundi 15 janvier 2024

Le Président du SCERGIS

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

15 JAN. 2024

Affiché et/ou notifié le :

15 JAN. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

15 JAN. 2024

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

SOISY-SOUS-MONTMORENCY - ANDILLY - MARGENCY

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE -BP 50029 - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

TEL. : 01 39 34 28 96 - FAX : 01 34 05 21.66